

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**COMMUNE DE
SAINT PIERRE
EN
FAUCIGNY
(Haute-Savoie)**

Nombre de Conseillers :
 en exercice 27
 présents 20
 votants 25

OBJET :

N°DCM2024-02

**Aménagement du Centre :
Engagement dans une
démarche EcoQuartier**

L'an deux mille vingt-quatre -----
 le vingt-cinq janvier à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY (74),
 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de M. Marin GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 janvier 2024

PRESENTS : Marin GAILLARD (Maire, Président) ; Valérie BOUVIER, Daniel BUFFLIER, Laurence PARROT-SCHOPPHOFF, Eddi ETIENNE, Jocelyne BURNIER, Dominique CORNET, Anne-Dominique VAUDEY, Dominique SAULNIER, Hervé MILESI, Jean-Philippe LANSARD, Véronique COTTON, Valérie CHAUVIGNÉ, Nicolas TRUBERT, Stéphane BOUVARD, Laure CHESSEL-BUTTAY, Fernand METRAL, Alexandre PESSEY-GIROD, Alexandre CHUARD, Valentin VAUDEY.

ABSENTS REPRÉSENTÉS procurations : Guy DUJOURD'HUI, Jean-Claude BESSON, François GONON, Gaëlle RANGHIERO, Stéphanie CONTAT.

ABSENTS : Arnaud BOUVARD, Léa LUTTRINGER.

SECRETAIRE : Anne-Dominique VAUDEY est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du projet d'aménagement du centre, le traité de concession, signé par l'aménageur Crédit Mutuel / Icade, précise que «*le concessionnaire adhère au modèle de développement durable de la ville dans ses dimensions économiques, sociales et environnementales et mettra en œuvre tous les moyens nécessaires à la labellisation EcoQuartier du projet*».

Les objectifs assignés sont :

- Anticiper et s'adapter aux risques de changement climatique
- Viser la sobriété et l'efficacité énergétique
- Intégrer les enjeux de santé et de respect de la qualité de l'air
- Optimiser la consommation de ressources
- Mettre en œuvre les conditions de vivre ensemble et de solidarité
- Valoriser le patrimoine, l'histoire et l'identité du site
- Développer les filières locales et les circuits courts
- Favoriser l'approvisionnement durable et local

La démarche nationale EcoQuartier proposée par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires intègre ces différents objectifs et accompagne la conception, la fabrique et la gestion durable des quartiers. Elle permet d'accélérer la transition écologique des territoires en soutenant les acteurs qui s'engagent dans des projets vertueux.

Faire entrer son projet d'aménagement dans la démarche EcoQuartier, c'est :

- Mettre en œuvre les 20 engagements du guide de l'aménagement durable et les indicateurs performanciers de la démarche pour intégrer toutes les dimensions d'un aménagement durable dans son projet ;
- Entrer dans le club EcoQuartier, un réseau de collectivités et de professionnels engagés pour une transition vers de villes et des territoires durables ;

Certifié exécutoire

Télétransmis en Sous
Préfecture le 30/01/24

Publié le 30/01/24

Le Maire,
Marin GAILLARD



- Bénéficier d'accompagnement en ingénierie ou financière, d'outils ainsi que de formations gratuites pour faciliter la mise en œuvre des projets par l'apprentissage de nouvelles façons de faire ;
- Participer à des événements locaux, régionaux ou nationaux pour partager les retours d'expériences issus de métropoles, de villes moyennes et de centres-bourgs ruraux.

La démarche EcoQuartier se construit en 4 étapes :

- L'écoprojet : engagement dans la démarche
- la revue d'écoprojet : le projet avant chantier
- le label EcoQuartier livré
- le label EcoQuartier vécu : l'EcoQuartier confirmé.

Par la signature de la charte (jointe en annexe), le porteur de projet et ses partenaires s'engagent dans une politique d'aménagement durable, qui favorise la mobilisation des citoyens et contribue à une transition vers des territoires sobres, résilients, inclusifs et productifs. Ils s'engagent à mettre en œuvre les 20 engagements du guide de l'aménagement durable dans leur 4 dimensions, qui sont :

- Dimension 1 : « Démarche et processus »
 - engagement 1 : Concevoir un projet prenant en compte le besoin de tous et les particularités du territoire
 - engagement 2 : Mettre en œuvre une gouvernance et un pilotage adapté
 - engagement 3 : Associer les habitants et usagers
 - engagement 4 : Développer l'approche en coût global
 - engagement 5 : Evaluer, mesurer l'impact et améliorer en continu
- Dimension 2 : « Cadre de vie et Usages »
 - engagement 6 : (Re)faire le quartier avec l'existant
 - engagement 7 : Favoriser le vivre ensemble, la solidarité, l'inclusion
 - engagement 8 : Assurer un cadre de vie favorable au bien-être et à la santé
 - engagement 9 : Concevoir un projet alliant qualité urbaine, paysagère et architecturale
 - engagement 10 : Valoriser le patrimoine, l'histoire et l'identité du site et de ses habitants
- Dimension 3 : « Développement territorial »
 - engagement 12 : Favoriser la proximité et la diversité des fonctions
 - engagement 13 : Optimiser l'utilisation des ressources et développer les filières locales et les circuits courts
 - engagement 14 : Encourager les mobilités durables et actives
 - engagement 15 : Assurer une transition numérique responsable au service de l'aménagement durable
- Dimension 4 : « Environnement et Climat »
 - engagement 16 : Renforcer la résilience face aux changements climatiques et aux risques
 - engagement 17 : Contribuer à l'atténuation du changement climatique en favorisant la sobriété et les énergies renouvelables
 - engagement 18 : Réduire, recycler, valoriser les déchets
 - engagement 19 : Préserver, gérer et restaurer la ressource en eau
 - engagement 20 : Préserver et restaurer les sols, la biodiversité et les milieux naturels.

Dans le cadre des ateliers réalisés en juin avec un groupe d'élus et le concessionnaire, une ébauche de travail a permis de définir les enjeux et les niveaux d'ambitions (prise en compte, exemplaire, innovant) pour le projet.

Ce travail a été présenté à la DDT et permet d'initialiser la fiche opération sur la plateforme EcoQuartier.

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité :

- Décide d'engager la commune dans la démarche nationale EcoQuartier pour le projet d'aménagement « Centre 2025 » ;
- Décide de mettre en œuvre les 20 engagements du guide de l'aménagement durable cités ci-dessus, puis les 4 étapes de la phase d'évaluation ;
- Autorise le Maire, ou en cas d'empêchement la 1^{ère} adjointe, à signer la Charte EcoQuartier ;
- Autorise le Maire, ou en cas d'empêchement la 1^{ère} adjointe, à procéder à toutes formalités s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Marin GAILLARD

La Secrétaire,
Anne-Dominique VAUDEY

